

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 26/05/2023

VOI.23.00.A00879

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
AVENUE DE L'OBSERVATOIRE, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL, ROND-
POINT DE CHARLOTTESVILLE, ROUTE DE GRAY RD 70, CHEMIN DE PIREY et
ROCADE NORD OUEST

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-
1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre
1, 8ème partie, signalisation de temporaire
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à
Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande du Département des Mobilités de GBM
Considérant que des travaux de remplacement d'une borne escamotable rendent
nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la
sécurité des usagers, du 26/06/2023 au 30/06/2023 AVENUE DE
L'OBSERVATOIRE

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 26/06/2023 et jusqu'au 30/06/2023, les prescriptions
suivantes s'appliquent AVENUE DE L'OBSERVATOIRE :

- une mise en impasse est instaurée au droit de la borne située à proximité
de la Fédération Française de Tennis pour les véhicules en provenance de
la route de GRAY ;
- les véhicules en provenance du CHEMIN DE PIREY et du BOULEVARD
WINSTON CHURCHILL ont l'interdiction de tourner sur l'AVENUE DE
L'OBSERVATOIRE en direction de la BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE.

Article 2 : À compter du 26/06/2023 et jusqu'au 30/06/2023, une déviation est
mise en place pour tous les véhicules circulant AVENUE DE L'OBSERVATOIRE en
provenance du CHEMIN DE PIREY et se dirigeant vers la BIBLIOTHEQUE
UNIVERSITAIRE . Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- AVENUE DE L'OBSERVATOIRE
- BOULEVARD WINSTON CHURCHILL
- ROND-POINT DE CHARLOTTESVILLE
- ROUTE DE GRAY RD 70

Article 3 : À compter du 26/06/2023 et jusqu'au 30/06/2023, une déviation est
mise en place pour tous les véhicules circulant AVENUE DE L'OBSERVATOIRE en
provenance du BOULEVARD WINSTON CHURCHILL et se dirigeant vers la
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE . Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- AVENUE DE L'OBSERVATOIRE
- GIRATOIRE DU CHEMIN DE PIREY
- CHEMIN DE PIREY
- GIRATOIRE DU CHEMIN DE PIREY
- BRETELLE d'ACCES à la ROCADE NORD OUEST



- ROCADE NORD OUEST
- ECHANGEUR DE LA ROUTE DE GRAY RD 70
- ROUTE DE GRAY RD 70

Article 4 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

Article 5 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 6 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 25 MAI 2023

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée